CGT CHU NANTES

la cgt

Une force à vos côtés

URGENT

www.cgt-chu-nantes.org
www.facebook.com/cgtchunantes

Nantes, le lundi 2 novembre 2026

Monsieur le Directeur Général
Du CHU de NANTES
Direction Générale
Immeuble Deurbroucq

Objet : Préavis de grève illimitée pour tout le personnel du CHU de Nantes

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de déposer un préavis de grève illimitée dans la poursuite de la grève et des manifestations du 5 novembre 2026. Ce préavis de grève vient en complément de ceux déposés quotidiennement par notre fédération et permettent aux professionnels de se porter grévistes tous les jours. Il concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux du CHU de Nantes.

Les revendications portent sur :

- la création immédiate, à minima, de 1400 postes pour faire descendre l'intensité du travail des professionnels, permettre de prodiguer des soins de qualité en toute sécurité, de revoir à la hausse les effectifs de tous les roulements sur l'Ile de Nantes. Ces emplois doivent être créés dans tous les services y compris dans les services techniques, logistiques et administratifs
- le maintien de tous les agents contractuels et leur mise au stage immédiate y compris pour les personnels de recherche ou le CDI pour celles et ceux qui n'ont pas la nationalité française de façon à stabiliser ou pérenniser l'emploi
- le remplacement de tous les arrêts de travail ; de tous les congés prévisibles comme par exemple les congés de maternité, de paternité, de formation …
- l'arrêt des suppressions de lits de MCO et de lits gériatriques (EPHAD - USLD)
- la création de lits de MCO (médecine - chirurgie - obstétrique) , de Réanimations et de Soins intensifs adultes et pédiatriques ; la création de Plateaux d'Imagerie publiques qui répondent également aux besoins de prévention, alors que la France est l'un des pays au monde où il y a le plus de cancer du sein et où la prévention de ce cancer est réalisée trop tardivement ; la création de structures publiques pour personnes âgées. Ces créations doivent s'accompagner des moyens humains qui s'imposent pour répondre aux besoins de santé sur notre territoire dans des délais raisonnables et pour un accès aux soins pour tous sans limitation
- une psychiatrie et une pédopsychiatrie à la hauteur des besoins avec un réseau de structures spécifiques et adaptées aux prises en charge des patients avec la création des postes qui s'imposent
- le financement intégral de la reconstruction du CHU sur l'Ile de NANTES par l'Etat, les professionnels n'ayant pas vocation à travailler pour payer du béton et la sécurité sociale n'ayant pas vocation à financer l'investissement

- l'arrêt immédiat des diminutions de postes comme par exemple sur les admissions (-30 postes) et sur les cuisines (-70 postes) en vue de « l'Ile de NANTES »
- l'arrêt de nouvelles externalisations en vue de l'Ile de Nantes comme celle du self des personnels et la ré-internalisation de toutes les activités externalisées comme celles du bionettoyage , de la sûreté, etc…
- le maintien du foncier du CHU de Nantes sur l'HGRL « Terrain et Bâtiments » pour permettre de développer l'activité du CHU de NANTES et un service public hospitalier, et pour répondre aux enjeux de santé sur notre territoire
- l'arrêt immédiat des fermetures de lits, même partielles, de services sur le GHT (groupement hospitalier de territoire) comme les services d'urgence et de maternité
- une politique des ressources humaines respectueuse de l'humain avec les moyens humains et le matériel qui s'imposent pour mettre un terme aux TMS et aux RPS et répondre aux obligations de l'employeur de protection des salarié-es
- un aménagement de poste ou un poste de reclassement pour tous les agents qui en ont besoin
- le retour du CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail)
- un 13ème mois pour tous (contractuels - stagiaires - titulaires)
- la suppression du jour de carence
- une augmentation des rémunérations par le dégel du point d'indice et de son rattrapage et par la refonte de toutes les grilles salariales y compris celles de la catégorie C
- l'intégration de toutes les primes y compris le CTI dans le salaire de base
- la suppression de la taxe sur les salaires qui permettrait d'augmenter les salaires de 300 à 400 euros par mois aux agents en plus des précédentes revendications sur les salaires
- la suppression de la réduction de 10% du traitement sur les trois premiers mois d'arrêt de maladie ordinaire
- l'attribution de l'Indemnité Forfaitaire de Risques élargie à tous les professionnels intervenant en psychiatrie
- le versement des primes nationales à 100% aux services qui y ont droit pour les agents qui ne la perçoivent qu'à 50% comme la prime soins critiques, la prime IFR
- le versement de la prime NBI aux agents qui exercent des activités non exclusives y ouvrant droit mais qui les exercent quand même
- le versement de la prime de service aux agents contractuels, c'est possible au regard de la jurisprudence, qui reste à l'appréciation du chef d'établissement
- le versement de l'indemnité de résidence au taux maximum à 3% et non 1%
- le versement de l'indemnité d'insalubrité au taux maximum à tous les professionnels
- le rétablissement de la GIPA (Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat)
- le versement d'une prime de carburant de 300 euros aux agents qui utilisent leur véhicule pour venir travailler comme celle versée dans le cadre de la mobilité
- un financement pour toutes les demandes de formation qu'elles relèvent ou non de la promotion professionnelle
- un financement pour toutes les demandes de formation au titre du CPF (congé professionnel de formation) et du CFP (congé de formation professionnel)
- un temps partiel à 80% ou 90% pour tous les professionnels qui en font la demande, ceux-ci étant partiellement compensés
- une politique de santé publique y compris de prévention répondant aux enjeux de santé sur notre territoire et l'arrêt immédiat de la stigmatisation du patient et des professionnels de santé qui dépenseraient sans compter…
- l'arrêt immédiat des plans d'économies et l'augmentation des moyens financiers pour répondre aux besoins de santé
- la suppression des ratios pour un avancement systématique au grade supérieur pour un déroulement de carrière linéaire

- le recours au télétravail doit également être facilité lorsque cela est envisageable avec le matériel adéquat fourni par l'employeur. Un effort est nécessaire, car nous savons que le télétravail est parfois refusé à des agents alors même que la médecine du travail le prescrit
- l'installation de bornes électriques avec la possibilité de recharger son véhicule gratuitement
- l'abrogation de la réforme des retraites
- l'octroi d'autorisation spéciale d'absence pour toutes les circonstances exceptionnelles comme celles liées au climat avec du matériel et les tenues adaptées à ces circonstances climatiques comme exigés par la CGT lors des instances
- la réhabilitation de tous les établissements du CHU de Nantes pour répondre aux enjeux climatiques permettant de protéger les patients et les professionnels
- La mutuelle et la prévoyance financées à 100% par l'employeur en attendant que notre revendication du 100% sécurité sociale soit satisfaite.

Conformément à la réglementation, la période du préavis doit voir l'ouverture de négociations sur ces revendications dans les 5 jours francs à compter de ce dépôt de ce préavis de grève.

En l'absence d'accord à l'issue des négociations, la grève sera maintenue.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le syndicale CGT
Du CHU de Nantes
Le Secrétaire Général
Olivier TERRIEN

SYNDICAT CGT
CHU de NANTES
3 rue Gaston Veil
44093 NANTES Cedex 1